Communauté de Communes du Sud Artois Budget Annexe SPANC 2017 Délibération 2018-066 du 19 juin 2018

DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE sur le Compte Administratif sur le Compte de Gestion sur l'affectation des Résultats

Nombre de Membres en exercice
Nombre de membres présents : 59 (3 pouvoirs)
Nombre de suffrages exprimés : 57
Votes Contre o Pour
Date de convocation : 11 juin 2018.

La Commission Administrative, réunie sous la Présidence de Monsieur Gérard DUE, Vice Président, délibérant sur le Compte Administratif 2015 dressé par Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'Ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la Comptabilité Administrative,

1º/ lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNE MENT		INVESTISSE MENT				ENSE	MBLE	
LIBE	ELLE	RECETTE EXCEDI		•	DEPE NSES OU DEFIC IT	RECETTES OU EXCEDENT		DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		203 638,79				4 608,77]		208 247,56
Part affectée à l']		
Opérations de l'exercice		264 812,06			21 189, 16	1 668,07		271 481,17	266 480,13
TOTAUX		468 450	,85		21 189, 16	6 276,84		271 481,17	474 727,69
				1					
RESULTAT D	E CLOTURE	218 158	.84	-	14 912, 32	·			203 246,52
	Exc Res Res	soin de financement cédent de financent stes à Réaliser DEI stes à Réaliser REC soin total de financ cédent total de financ	nent PENSES CETTES cement		14 912				

^{2°/} Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

	au compte 1068 (recettes d'investissement)					
203 246,52	au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)					

^{3°/} reconnaît la sincérité des Restes à Réaliser,

⁴º/ arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en €uros,

^{5°/} Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations tous les membres en exercice à l'exception de Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – E. COTTEL – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – F. LETURCQ – M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – F. DEHON

MM. B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY – P. GORGUET – B. BRONNIART – J. WEEXSTEEN – B. CAILLE – F. SELLIER – M. REBOUT – E. BURDIAK – M. FOULON – H. COPIN – L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS M. J. WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par Mme I. DEMAY M. E. BURDIAK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT.

Pour expédition conforme. Le Président,

Mr Gérard DUE.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 19 juin 2018 et transmission en Préfecture.

Le Président,

Jean Jacques COTTEL.

Délib 2018-066 du 19-06-2018 Finances – CA 2017 Budget Annexe SPANC.

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/07/2018



Pour copie conforme

- Le 19/06/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS